

L'ANNÉE DE LA BANQUE EN 2017



FÉDÉRATION
BANCAIRE
FRANÇAISE



Retrouvez toute l'actualité du secteur bancaire,
nos interventions et nos publications
sur le web et les réseaux sociaux.

LE SITE fbf.fr

Pour recevoir l'information en temps réel,
abonnez-vous à :

- **nos alertes**
- **nos communiqués de presse**

TWITTER [@FBFFrance](https://twitter.com/FBFFrance)

Suivez nos actualités, nos interventions dans la presse,
nos participations à des manifestations... !

LINKEDIN [FBF](https://www.linkedin.com/company/fbf)

Consultez nos publications, nos interventions,
nos positions... !

YOUTUBE [FBFFrance](https://www.youtube.com/FBFFrance)

Retrouvez toutes nos vidéos sur YouTube !

NOS SITES PÉDAGOGIQUES

lesclesdelabanque.fr 

aveclespme.fr

éditorial	2
CHIFFRES CLÉS DE L'INDUSTRIE BANCAIRE FRANÇAISE	4
01 L'INDUSTRIE BANCAIRE FRANÇAISE	6
02 FINANCEMENT	12
03 LA BANQUE AU QUOTIDIEN	18
04 LA BANQUE ENGAGÉE	24
05 INNOVATION & SÉCURITÉ	30
06 RÉGULATION & SUPERVISION	36
07 LA FBF	42
Les grandes étapes 2017	46
Glossaire	48

éditorial



Marie-Anne Barbat-Layani

Directrice générale de la FBF



Jean-Laurent Bonnafé

Président de la FBF

Les élections de 2017 renouvellent totalement le paysage politique français. Les attentes vis-à-vis de l'industrie bancaire sont importantes : nous pouvons et devons être au rendez-vous.

FINANCEMENT

En 2017, les banques françaises ont été au rendez-vous du financement de l'économie, leur première priorité stratégique. Elles consolident leurs résultats et sont de nouveau championnes d'Europe du crédit aux entreprises : + 6,2 % sur un an. Le modèle du crédit à la française est unique et très sûr.

Cette solidité du secteur bancaire est un atout majeur pour notre économie. Les banques, par la capillarité de leurs réseaux, sont au plus près de leurs clients, particuliers et entreprises, et au cœur de l'orientation de l'épargne vers le financement des entreprises.

INNOVATION

Les banques réinventent cette proximité et la relation client grâce au digital, dont elles sont des acteurs majeurs.

Par leurs investissements, leurs innovations, leur capacité à animer l'écosystème des Fintech, elles sont les chefs de file naturels de la filière numérique financière française avec un mot d'ordre : la sécurité des données et des fonds des clients. Dans l'Europe du digital, la banque se distingue par cette présence forte d'acteurs innovants.

ENGAGEMENT

Les banques françaises sont fortement engagées dans l'éducation financière, l'insertion professionnelle des jeunes, la vie des territoires, l'inclusion bancaire et numérique, ou encore le financement de la transition énergétique.

Leur proposition de « Green Supporting Factor » pour accélérer le financement de la transition énergétique est reprise par le Parlement européen et la Commission européenne.

Les banques jouent aussi un rôle clef dans la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et nous sommes fiers de cette responsabilité.

PARIS IS BACK!

La finance est une des principales industries stratégiques françaises. Quatre des neuf plus grandes banques de la zone euro sont françaises et leurs centres de décision sont à Paris. Avec le Brexit, le renforcement de l'attractivité est essentiel et les grandes banques françaises ont confirmé qu'elles choisiront naturellement Paris pour y transférer leurs effectifs.

Autre signal fort : la décision de relocaliser l'Autorité bancaire européenne dans la capitale. La Place de Paris peut devenir la grande place financière de la zone euro et dessiner les contours d'une finance européenne qui doit affirmer son ambition et ses valeurs.



*Les banques françaises
sont au premier
rang européen
pour le financement
de l'économie*

NOUVEAUX DÉFIS

L'accord du 7 décembre 2017 au Comité de Bâle est un défi pour le financement de l'économie européenne qui repose largement sur le crédit, et pour ses bonnes pratiques de financement des infrastructures, des PME et de l'immobilier. En 2018, la transposition de cet accord devra intégrer les

spécificités européennes et assurer une vraie reconnaissance de la zone euro pour l'application des règles bancaires.

Les travaux sur le financement des entreprises engagés par le gouvernement nous mobiliseront, comme plusieurs grands chantiers : la préparation de l'Europe financière de demain avec la finalisation de l'Union bancaire et la relance de l'Union des marchés de capitaux, la mise en œuvre de la directive DSP2, l'application du Règlement général sur la protection des données et celle de la directive MIF 2, la révision du règlement EMIR... Sans oublier les défis fondamentaux que représentent la révolution digitale, la lutte contre la cybercriminalité, le financement de la transition énergétique.

L'industrie bancaire mettra tout en œuvre pour les relever et continuer à exercer, au bénéfice de ses clients, le beau métier de banquier, pratiqué chaque jour en France par plus de 370 000 collaborateurs.

CHIFFRES CLÉS

DE L'INDUSTRIE BANCAIRE FRANÇAISE



**CHAMPIONS
EUROPÉENS**

**4 BANQUES FRANÇAISES
PARMI LES 9 PREMIÈRES
EN EUROPE**

The Banker - juillet 2017

96%

**DES PME
OBTIENNENT LE CRÉDIT
D'INVESTISSEMENT
DEMANDÉ**

Banque de France
4^{ème} trimestre 2017



2 293 **MILLIARDS D'EUROS
DE CRÉDITS À L'ÉCONOMIE**

Banque de France - décembre 2017

2,5%

**C'EST LA CONTRIBUTION
DES BANQUES À LA VALEUR
AJOUTÉE TOTALE EN FRANCE**

Insee - 2016 / FBF



47,8%

**DES MÉNAGES
BÉNÉFICIENT D'UN PRÊT**

Observatoire des crédits
aux ménages - 2017

965



**MILLIARDS D'EUROS DE CRÉDITS
AUX ENTREPRISES**

Banque de France - décembre 2017



347 **BANQUES**
37 261 **AGENCES**
(soit 556 agences pour
1 million d'habitants)

ACPR 2018 - BCE 2016



LES **APPLIS BANCAIRES** SONT PARMIS
LES PLUS UTILISÉES PAR LES FRANÇAIS APRÈS
LA MÉTÉO ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

Sondage Opinion Way - mai 2016

8 FRANÇAIS SUR 10

CONSULTENT LEUR
COMPTE BANCAIRE
VIA INTERNET

Observatoire de l'image des
banques BVA-FBF 2017



**502,5 MILLIONS
D'EUROS**

COÛT DE LA **SUPERVISION BANCAIRE
EUROPÉENNE** POUR 2018 DONT 25%
À LA CHARGE DES BANQUES FRANÇAISES

BCE - avril 2018



40%

DE PAIEMENTS DE MOINS DE 20 EUROS
SONT RÉALISÉS SANS CONTACT

GIE CB - décembre 2017

82

MILLIONS DE CARTES
DE PAIEMENT EN FRANCE

BCE - 2016



01

L'INDUSTRIE BANCAIRE FRANÇAISE

Le modèle français de banque universelle
a démontré sa solidité. Il est leader en Europe.



UNE INDUSTRIE
STRATÉGIQUE



UNE INDUSTRIE
FACE À DES DÉFIS



UNE INDUSTRIE STRATÉGIQUE

L'industrie bancaire française est leader en Europe.
En 2017, les banques françaises continuent
de renforcer leur solidité.

Un modèle de banque universelle au service de tous les clients

La banque universelle de proximité, spécificité française, est un modèle économique original du secteur bancaire qui regroupe au sein d'une même institution **l'ensemble des métiers bancaires** : la banque de détail, la banque de financement et d'investissement, la gestion d'actifs et l'assurance. La banque apporte ainsi tous les services dont peuvent avoir besoin les entreprises, les particuliers, les collectivités locales et les investisseurs institutionnels : dépôts et crédits, assurances, épargne et gestion d'actifs, BFI, financements spécialisés... Ce modèle permet une diversification des sources de revenus par clientèles et zones géographiques.

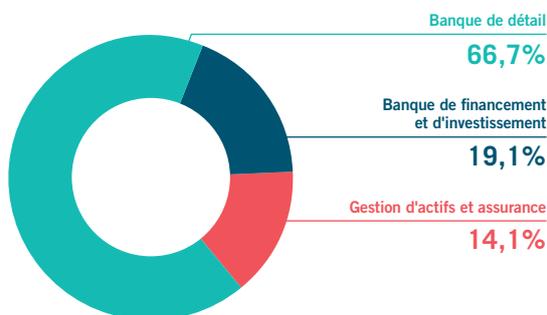
Le système français [...] est un système solide. C'est un atout de l'économie française, qui contribue à un financement très dynamique de notre économie.



FRANÇOIS VILLEROY DE GALHAU
GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE
Déclaration à BFM Business - 6 juillet 2017

RÉPARTITION DU PRODUIT NET BANCAIRE PAR MÉTIERS DES PRINCIPAUX GROUPES BANCAIRES FRANÇAIS EN 2016

Source : ACPR



Un secteur solide

La compétitivité et l'attractivité de l'industrie financière, dans un contexte européen et international de plus en plus concurrentiel, constituent un enjeu essentiel de souveraineté économique d'un pays. **Avec des banques figurant dans le palmarès des classements internationaux et des centres de décision majeurs basés en France, la finance constitue une industrie stratégique dans notre pays.**

Les grandes banques (G-SIBs) de la zone euro, dont 3 sur 7 sont en France, portent à leurs bilans 46% des prêts aux particuliers et 40% des prêts aux entreprises (EBA-EU Wide stress testing 2016).

Quatre banques françaises sont parmi les neuf premières banques de la zone euro et les vingt premières mondiales

(The Banker, juillet 2017 – classement par taille de bilan).

En 2017, les banques françaises continuent de renforcer leur solidité.

A la fin de l'année, les 6 principaux groupes bancaires français ont tous des ratios CET1 (Common Equity Tier 1) supérieurs aux exigences minimales (à 11,50%). Le ratio CET1 non-phasé moyen est de 14,05% contre 13,62% un an auparavant, soit une progression de 0,43 point.

Un secteur performant

Dans un contexte peu porteur, caractérisé par un environnement de taux bas persistant et un contexte de marché instable, le produit net bancaire cumulé **des 4 principales banques françaises** résiste : il passe à **122,9 Mds€** en 2017 (-0,3%), contre **123,3 Mds€** en 2016. Grâce à leur maîtrise du coût du risque (baisse de **21,0%** en 2017), les établissements bancaires réalisent **20,1 Mds€** de résultat net en 2017.

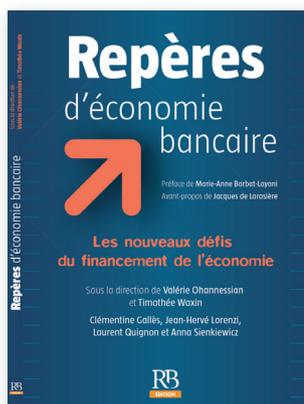
Un acteur dynamique du marché de l'emploi et de la formation

Le secteur bancaire français est un acteur dynamique du marché de l'emploi avec 41 100 recrutements en 2016.

C'est un des premiers employeurs du secteur privé en France. **370 300 personnes** travaillent dans les banques soit 2,3% de l'emploi salarié privé en France.

L'évolution de l'emploi dans la banque fait ressortir des tendances structurantes pour le secteur :

- **la part des cadres** dans les effectifs passe de 55% en 2015 à 61% en 2016 ;
- **les recrutements à Bac+5 augmentent** de 41% à 44% ;
- **la pyramide des âges évolue** avec une baisse de la part des moins de 30 ans au profit des 30-44 ans, plus marquée pour les cadres, signe de l'augmentation de l'âge moyen à l'embauche ;
- **les métiers en relation avec la clientèle** représentent toujours près des 2/3 des recrutements mais **les métiers de la conformité et en informatique** se sont renforcés.



PUBLICATION DE L'OUVRAGE : "REPÈRES D'ÉCONOMIE BANCAIRE : LES NOUVEAUX DÉFIS DU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE" - MARS 2017

Les auteurs, économistes et professionnels du monde bancaire décrivent, en six chapitres illustrés de dessins, les repères fondamentaux du modèle actuel de financement de l'économie. Cet ouvrage pédagogique, accessible au plus grand nombre, donne les clés pour comprendre les enjeux du financement de l'économie et explique en quoi la régulation financière est devenue une arme politique et concurrentielle.

L'investissement en faveur de la qualification et de l'évolution professionnelle des collaborateurs est un enjeu majeur pour les banques. En 2016, le secteur bancaire a consacré 4,3% de sa masse salariale à la **formation de ses personnels** (2,7% en moyenne dans les entreprises françaises).

Par ailleurs, les banques françaises plébiscitent **l'alternance** qui permet à de nombreux jeunes de bénéficier d'une formation en entreprise parallèlement à

leur cursus scolaire. Les banques françaises ont signé en 2016 plus de 6 300 contrats d'alternance, dont 1 sur 2 se fait en contrat de professionnalisation. Ces nouveaux contrats s'ajoutent aux 8 300 alternants déjà présents dans les banques.

L'élévation du niveau des diplômés à l'embauche, conjuguée à la formation continue diplômante, fait évoluer fortement le niveau général de qualification de l'ensemble des collaborateurs.



www.observatoire-metiers-banque.fr

PREMIÈRE ÉTUDE PARITAIRE SECTORIELLE SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'Observatoire des métiers de la banque publie en décembre 2017 la 1^{ère} étude paritaire sectorielle sur l'Intelligence Artificielle (IA).

Il existe aujourd'hui un véritable foisonnement des projets IA et de nombreuses expérimentations qui concerneront à terme toutes les directions d'une banque et tous les niveaux hiérarchiques. Parmi les principaux enseignements de cette étude, il convient de retenir que l'IA en est encore à des couches superficielles et qu'il reste du temps pour se positionner sur les transformations en profondeur.



UNE INDUSTRIE FACE À DES DÉFIS

L'industrie bancaire française fait face à de nombreux défis : cybersécurité, révolution digitale, capacité à financer l'économie malgré la pression réglementaire, impact du Brexit... autant d'enjeux développés dans les chapitres suivants de ce rapport. La rentabilité de la banque de détail, la compétitivité du secteur et l'attractivité de la Place de Paris font également partie des défis actuels des banques françaises.

L'enjeu de la rentabilité

L'environnement de taux bas continue de pénaliser la banque de détail : la marge nette d'intérêt se comprime et l'année est marquée par une nouvelle vague de renégociations de crédits immobiliers. La hausse des commissions ne compense pas totalement la diminution de la marge nette d'intérêt. La rentabilité des capitaux propres (Return on Equity ou RoE) ressortait à 6,5% en 2016. Ce niveau reste significativement inférieur à celui d'avant crise (plus de 10%, source ACPR).

Le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) appelle en décembre 2017 à une vigilance particulière sur les conditions de tarification, sur la rentabilité de la production nouvelle de crédits immobiliers, ainsi que sur leur effet sur la structure des bilans des banques. Il est aussi vigilant sur la sensibilité financière des entreprises à une remontée des taux.

Un niveau de prélèvements qui pèse sur la compétitivité du secteur

Le poids de la fiscalité pèse lourdement sur la compétitivité du secteur et aussi sur le financement de l'économie et l'emploi. Cette pression fiscale ne cesse de s'alourdir sur les banques qui contribuent pour environ **14,8 Mds€ d'impôts, de taxes et de contributions** au titre de 2016 (hors charges sociales).

L'emploi bancaire est, de plus, directement affecté par la **taxe sur les salaires**, un impôt de production qui pèse très lourd : 2 Mds€ en moyenne chaque année.

Entre 2010 et 2017, les banques françaises auront supporté des charges supplémentaires cumulées (sociales, fiscales, contributions aux fonds de résolution) estimées **à plus de 12 Mds€**.

Enfin, la censure par le Conseil constitutionnel de la taxe de 3 % sur les dividendes distribués entraîne des décisions coûteuses pour le secteur bancaire pour assurer le rétablissement des comptes publics. Ainsi, la loi de finances rectificative pour 2017 instaure une contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés frappant les entreprises réalisant plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires. Le secteur bancaire doit s'acquitter de plus de 1,3 Md€ à ce titre.

L'attractivité de la Place de Paris

La finance est une industrie stratégique pour notre pays avec des banques figurant dans le palmarès des classements internationaux et dont les centres de décision sont à Paris.

La FBF salue la mobilisation exceptionnelle des pouvoirs publics

pour renforcer l'attractivité de la Place et faire de Paris la première place financière de l'Union européenne de l'après Brexit. C'est un signal fort donné aux acteurs économiques de la Place de Paris qui portent cette ambition collective et

se battent au quotidien pour sa compétitivité. La présence sur le territoire français de quatre des plus grandes banques de la zone euro et de nombreuses banques étrangères constitue un atout considérable.

Le Brexit est à la fois un défi pour les banques qui doivent se préparer à des échéances courtes (mars 2019), **et une opportunité**. Les grandes banques françaises confirment qu'elles choisiront naturellement Paris pour relocaliser leurs effectifs. Ce sont ainsi **près d'un millier d'emplois** qui pourraient être concernés.

Mais le dimensionnement des équipes qui s'installeront à Paris dépend aussi des décisions réglementaires sur les conditions d'exercice des activités financières dans l'Union européenne, de la réglementation des activités de marché et de la localisation des infrastructures de marché qui sont des enjeux majeurs. La France doit aussi rassurer en matière de prévisibilité et de stabilité de sa politique fiscale.

Les mesures annoncées par le Gouvernement y répondent en partie. Elles portent notamment sur le coût du travail, particulièrement pénalisé dans le secteur financier par la taxe spécifique sur les salaires. La suppression dans la loi de finances pour 2018 de la tranche marginale de cette taxe pesant sur les salaires à haute valeur ajoutée, est une mesure particulièrement indispensable.

L'exclusion des bonus du calcul des indemnités prud'homales ainsi que le plafonnement des charges sociales à partir d'un certain niveau de rémunération complèteraient les profondes réformes du code du travail engagées par le Gouvernement pour donner plus de visibilité et de flexibilité aux acteurs économiques.

Ces décisions répondent ainsi aux principaux freins au développement de leurs activités sur notre territoire signalés par les banques étrangères membres de la FBF. Ce sont donc **des signaux forts pour les établissements financiers internationaux souhaitant s'installer en France** ou y développer leurs activités.

BREXIT : PARIS ACCUEILLERA L'AUTORITÉ BANCAIRE EUROPÉENNE



La Fédération bancaire française se félicite du choix de Paris pour la localisation de l'Autorité Bancaire Européenne. Il s'agit d'un signal très positif pour l'attractivité de la Place de Paris. C'est aussi le couronnement d'une remarquable mobilisation collective, pilotée par des pouvoirs publics qui ont pris toute la mesure de l'importance stratégique de l'industrie financière.

Les banques françaises ont fait le choix de développer la Place de Paris, une des seules places financières d'Europe continentale à avoir un écosystème complet : de grands acteurs financiers, de grands clients, une gamme très diversifiée d'activités et des pôles d'expertises financières reconnus, notamment dans la gestion d'actifs, la banque de financement et d'investissement (BFI), le capital investissement, la Fintech et les infrastructures de marché.

Les grands groupes bancaires français en sont le cœur : leurs activités de BFI sont déjà massivement implantées à Paris et dans la région Ile de France, avec près de 41 000 salariés, comme leurs filiales de gestion d'actifs qui emploient plus de 16 000 salariés.

La profession accueille favorablement la suppression des mesures très pénalisantes en termes d'attractivité, comme la taxe sur les transactions financières pour les opérations "intraday" (opérations débloquées dans la journée).

02

FINANCEMENT

La capillarité des réseaux bancaires permet aux banques d'accompagner le développement des entreprises comme les projets des particuliers.



LES ENTREPRISES



LES PARTICULIERS



LES ENTREPRISES

La première priorité stratégique des banques françaises est le financement des entreprises. Leur développement est un enjeu majeur pour la croissance, l'emploi et la vitalité du tissu économique français.

Les banques françaises championnes d'Europe du crédit

La croissance des crédits en France est la plus élevée d'Europe avec **+6,3%** pour les entreprises à fin 2017 (1,9% en zone euro) (BCE - décembre 2017).

Les crédits aux entreprises représentent **965 Mds€** (+6,2% sur un an) dont 679 Mds€ pour l'investissement (+6,8% sur 1 an) et 227 Mds€ pour la trésorerie (+5,3% sur 1 an) (Banque de France - décembre 2017).

Un crédit qui est très sûr en France : le ratio des créances douteuses (non-performing loans - NPL) des banques françaises est beaucoup plus faible que le ratio moyen des banques de la zone euro (3,17% contre 5,15%, au troisième trimestre 2017) (BCE - 2017).

Grâce à leur modèle original de banque universelle, les banques françaises proposent une palette complète de métiers pour accompagner les entreprises dans leurs besoins de financement.

Un accès au crédit favorable pour les PME et TPE

Les TPE et PME sont les premières bénéficiaires du crédit aux entreprises en France. Les encours de crédits mobilisés pour les PME s'élèvent à **394 Mds€**, en progression annuelle de 4% (Banque de France - décembre 2017).

96% DES PME ONT LE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DEMANDÉ

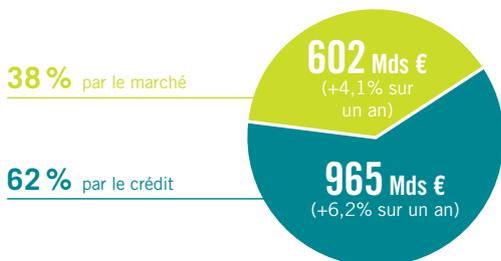
Source : Banque de France - 4^{ème} trimestre 2017

Sur un an, l'encours des crédits aux TPE progresse de 4,9% pour s'établir à **257 Mds€** (Banque de France - décembre 2017).

Les conditions de taux sont toujours favorables : 1,75% en moyenne en France à comparer aux 2,11% de la zone euro (BCE - décembre 2017).

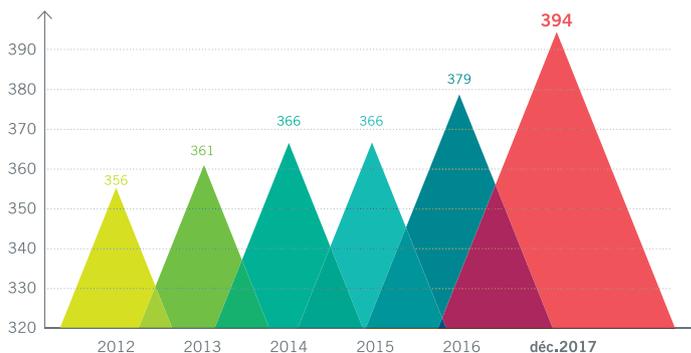
RÉPARTITION DES SOURCES DE FINANCEMENT POUR LES ENTREPRISES

Source : Banque de France - décembre 2017



CRÉDITS MOBILISÉS AUX PME EN FRANCE

En milliards d'euros - Source : Banque de France



L'information des TPE/PME

La FBF et la Banque de France signent en octobre 2017 **un partenariat pour renforcer l'information des TPE/PME en région**. La FBF met ainsi à disposition des correspondants de la Banque de France, chargés d'accueillir les dirigeants de TPE, les outils pédagogiques du programme Les clés de la banque conçus pour accompagner leurs projets de développement.

Toutes les questions pratiques sur le financement trouvent des réponses faciles d'accès dans la trentaine de mini-guides disponibles sur le site lesclesdelabanque.com (espace « Entrepreneurs ») ainsi que sur le site aveclespme.fr qui propose également des illustrations et des témoignages de chefs d'entreprise.

La diffusion de ces outils d'information est renforcée sur le terrain grâce à la mise en relation systématique des correspondants TPE de la Banque de France avec les quelques 105 Comités territoriaux de la FBF. Ces Comités FBF, dans les départements et les régions, sont des relais essentiels pour l'ensemble des partenaires économiques et institutionnels locaux. Ils organisent des forums et des réunions de sensibilisation avec les PME.

La FBF organise régulièrement **des rencontres avec les PME**. En 2017,

FACILITER L'INVESTISSEMENT DES PME : LES BANQUES FRANÇAISES SOUTIENNENT « MEDEF ACCÉLÉRATEUR D'INVESTISSEMENT »

La FBF soutient l'initiative du MEDEF d'une plateforme digitale (« Medef Accélérateur d'Investissement » - MAI) qui met en relation des PME avec des fonds d'investissement susceptibles de leur apporter un financement complémentaire à l'offre de crédit bancaire, et leur propose un accompagnement et une formation.

les Comités FBF ont ainsi dialogué avec 3600 entrepreneurs lors de réunions sur le financement, les relations banques / PME ou la création / transmission d'entreprises.

Le Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE)

L'industrie bancaire est au cœur de la réussite du PACTE lancé par le gouvernement en octobre 2017. Le financement des entreprises, et notamment des PME, c'est d'abord les banques. Et les réseaux bancaires jouent un rôle clé dans une meilleure orientation de l'épargne vers le financement des entreprises, un vrai défi face à la mise en œuvre de la directive MIF2.

17 propositions sont élaborées par les banques françaises et remises aux parlementaires et au ministre de l'Economie et des Finances, lors de la restitution publique en décembre 2017.



La profession bancaire défend en particulier **la nécessité d'un produit long d'épargne bancaire**.

En effet, l'assujettissement du Plan d'épargne logement (PEL) au prélèvement forfaitaire unique (PFU) a pour conséquence une fin programmée de la seule ressource longue d'épargne de bilan bancaire et compromet la stabilité des conditions de financement long de l'économie, notamment des entreprises.

Un produit long d'épargne bancaire pour les particuliers est nécessaire afin de garantir l'existence d'une ressource longue de financement s'investissant dans les entreprises. C'est aussi l'occasion d'un dialogue renouvelé avec les épargnants pour les inciter, dans le respect de la réglementation, à s'intéresser aux

produits de financement en fonds propres des entreprises.

La profession bancaire propose également des mesures pour inciter les entrepreneurs à ouvrir et alimenter le capital de leur PME (incitation fiscale, réinvestissement des résultats en fonds propres).

GRAND RENDEZ-VOUS DE L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF : LES BANQUES AU CŒUR DU PACTE

« Le Grand rendez-vous de l'investissement productif » est une mobilisation inédite des acteurs du financement lancée le 22 janvier 2018, à l'Assemblée nationale, à l'initiative d'Amélie de Montchalin, députée LREM de l'Essonne et coordinatrice du groupe LREM de la Commission des finances.

Les banques y sont représentées par Nicolas Théry, membre du Comité exécutif de la Fédération bancaire française et Président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Le rendez-vous est ouvert par le Premier ministre Édouard Philippe et conclu par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances.

Depuis, les travaux sur l'allocation de l'épargne à l'investissement productif continuent. La FBF est investie dans un groupe de travail bancaire sous l'égide d'Amélie de Montchalin, avec une remise des conclusions prévue lors d'un événement public à l'Assemblée nationale en juillet 2018.

L'enjeu du financement de la transformation numérique des entreprises

Le 1^{er} décembre 2017, la FBF organise un événement consacré au financement de l'immatériel et aux enjeux de la transformation numérique. Pour mener la réflexion sur ces sujets complexes, la FBF réunit l'ensemble des compétences et parties prenantes, notamment Fabrice Pesin, médiateur national du crédit et président de l'Observatoire du financement des entreprises (OFE), Patrick de Cambourg, président de l'Autorité des normes comptables et Amélie de Montchalin, députée de l'Essonne, membre de la Commission des finances de l'Assemblée Nationale. L'objectif est d'aboutir à des propositions concrètes et opérationnelles sur les pratiques bancaires et les pratiques des entreprises pour nourrir les travaux du PACTE.

En découlent les propositions de la profession bancaire pour favoriser la transformation numérique :

- mettre en place un dispositif de suramortissement des investissements de transformation numérique ;
- faciliter l'accès et simplifier les procédures liées aux financements et garanties BEI-FEI. Les banques y ont encore trop peu recours du fait de leur complexité ;
- mettre en œuvre un traitement prudentiel moins pénalisant pour les logiciels dans les banques afin de favoriser l'innovation et la compétitivité des banques qui sont parmi les premiers donneurs d'ordre en matière technologique, avec l'effet d'entraînement qui en découle.





LES PARTICULIERS

Logement, consommation, rénovation thermique, les projets des ménages sont financés par les banques. En 2017, le taux de détention des crédits par les ménages se redresse nettement.

Les banques financent les projets des ménages

L'encours des crédits aux particuliers atteint **1160 Mds€**, en hausse de 6,5% sur un an (Banque de France - à fin décembre 2017).

Les encours de prêts à l'habitat continuent de croître : **+ 6,3% sur un an soit 954 Mds€** (Banque de France - à fin décembre 2017). A noter qu'un quart des prêts immobiliers vont aux primo accédants.

Les crédits à l'habitat sont dynamiques : **+5,7%**, ce qui place la France en tête de la zone euro qui, elle, connaît une croissance plus faible (+3,5%) (BCE - décembre 2017).

Les emprunteurs bénéficient de taux d'intérêt particulièrement bas pour l'achat de leur logement : **1,61%** en moyenne pour les prêts à taux fixe, les plus bas de la zone euro (Banque de France - décembre 2017).

Depuis 2012, les taux moyens des nouveaux crédits ont été divisés par plus de deux. **L'impact sur le pouvoir d'achat est majeur.**

Un crédit immobilier abondant et sûr

Plus de 30% des ménages ont un crédit à l'habitat en cours (Observatoire des crédits aux ménages - janvier 2018).

La distribution responsable de ce type de prêt repose sur l'analyse de la capacité de remboursement du client (et non pas sur la valeur du bien comme dans certains pays anglo-saxons). Le crédit immobilier à la française est l'un des plus sûrs au monde, pour les banques comme pour les clients : le coût du risque est l'un des plus bas (il s'élève d'après l'ACPR à 515 millions d'euros à fin 2016 soit 5.9 points de base de l'encours moyen) et la part des crédits immobiliers dans le surendettement est très basse (14,4% des dossiers de surendettement) (Banque de France).

Le dynamisme du financement de l'habitat participe pleinement à la reprise observée dans le secteur du logement : 850 000 transactions en 2016 et 377 000 logements construits (+10% sur un an).

150 

C'EST LE NOMBRE DE LOGEMENTS FINANCÉS CHAQUE HEURE PAR LES BANQUES EN FRANCE

Un taux de détention des crédits en progression

En 2017, le taux de détention des crédits par les ménages se redresse nettement

pour atteindre 47,8% (contre 46,4% en 2016), avec près de 8 millions de ménages ayant contracté un nouveau crédit dans l'année, selon le dernier rapport de l'Observatoire des Crédits aux Ménages (janvier 2018).

Le taux de **détention des crédits immobiliers** poursuit sa progression, pour s'établir à 30,8% (contre 30,7% en 2016), sous l'effet combiné d'un dynamisme de la demande et de conditions de crédits toujours très favorables. La part des ménages qui accèdent à la propriété atteint un des niveaux les plus élevés observés depuis le début des années 2000 (23,1%).

Les intentions de souscription de crédits immobiliers se maintiennent à un niveau élevé de 5% pour 2017.

Le redressement du taux global de détention des crédits s'appuie sur un rebond du taux de détention des **crédits à la consommation** qui passe de 25,5% en 2016 à 27,2% en 2017.

Cette tendance est soutenue par l'augmentation des crédits obtenus auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit (19,2% en 2017 contre 18,1% en 2016).

De meilleures conditions de crédits et une évolution plus favorable du pouvoir d'achat ont de quoi rendre les Français un peu plus optimistes. Selon l'Observatoire, 62,9%

des ménages estiment que **leur situation financière s'est améliorée ou stabilisée**

(contre 62,5% en 2016 et 58,7% en 2015). De même, la part des ménages estimant que le poids de leurs charges de remboursement est « supportable ou très supportable » reste élevée (86% en 2017 contre 85% en 2016).

Cela étant, en période de taux bas, la méthode de calcul du plafond légal des taux limite la marge de manœuvre du prêteur pour fixer un taux d'intérêt du prêt compatible avec la situation de l'emprunteur. **Le système actuel ne remplit donc plus parfaitement son objectif de protection des emprunteurs** puisque son application génère, au contraire, des situations d'exclusion du crédit de personnes solvables.



6 MÉNAGES SUR 10

SONT PROPRIÉTAIRES DE LEUR RÉSIDENCE PRINCIPALE

Source : INSEE – 2016

03

LA BANQUE AU QUOTIDIEN

Le modèle de banque de proximité se régénère
avec le numérique et une présence territoriale.



DES SERVICES
ET DES SOLUTIONS
ADAPTÉS À CHACUN



L'ACCOMPAGNEMENT
DES PERSONNES
FRAGILES
FINANCIÈREMENT



DES SERVICES ET DES SOLUTIONS ADAPTÉS À CHACUN

Les banques innovent et développent des solutions nouvelles facilitant la banque au quotidien. La part des services bancaires reste faible et stable dans le budget des ménages. La proximité et la présence territoriale sont au cœur du modèle bancaire français.

Les Français ont une bonne image de leur banque

Avec **2 Français sur 3 ayant une bonne opinion de la banque**, l'image des banques se stabilise à un niveau élevé et confirme son amélioration régulière depuis 2010. Et c'est quasiment **8 Français sur 10 qui ont une bonne image de leur banque** selon l'Observatoire de l'image des banques BVA-FBF 2017.

L'usage des **services bancaires digitalisés** se développe. Il renouvelle et renforce ainsi la proximité entre la banque et son client. Aujourd'hui **près de 8 Français sur 10 consultent leur compte bancaire via Internet**. Ces services répondent toujours mieux aux attentes des clients dans leur usage de la banque au quotidien : 78% des sondés consultent leur compte bancaire en ligne, 63% effectuent des virements, 51% échangent par email avec leurs conseillers et 39% réalisent des simulations en ligne avant de souscrire un produit.

Un maillage territorial dense

Avec 37 261 agences soit 556 agences pour 1 million d'habitants, les banques assurent une présence territoriale conséquente.

Les banques adaptent leur réseau avec des regroupements d'agences mais **la proximité géographique reste la marque de fabrique du modèle bancaire français**.

La diminution du nombre d'agences bancaires est en effet moins marquée en France (-2,7% entre 2009 et 2016) que dans les autres principales économies de la zone euro (-14,9%) (BCE - 2016).

Une évolution modérée des tarifs

Selon le rapport 2017 de l'Observatoire des Tarifs Bancaires (OTB), les frais bancaires représentent entre 0,6% et 0,7% du budget des ménages (c'est 3 fois moins que la téléphonie mobile par exemple). **Ce poids est stable depuis 30 ans**.

67 % des établissements qui facturaient déjà les frais de tenue de compte n'ont pas modifié leurs tarifs. En outre, les nouvelles tarifications restent dans une bande tarifaire étroite, autour de 2 euros par mois.



CORINNE DROMER
PRÉSIDENTE DU CCSF

À partir de 2018, les grandes tendances des principaux tarifs seront connues chaque année dès le mois de février. L'OTB communiquera sur les grandes évolutions des lignes tarifaires de l'extrait standard sur l'année en cours. Cette information sera fournie à partir des nouvelles plaquettes tarifaires et sur une base non pondérée.

La mobilité bancaire, le nouveau dispositif fonctionne

Depuis la mise en place du nouveau dispositif mobilité bancaire en février 2017, **plus d'un million deux cent mille dossiers de mobilité ont été traités** et la qualité de service s'établit à plus de 99% des demandes de clients réalisées (source SEPAmail).

Ce service gratuit permet l'échange automatisé et sécurisé entre les banques des informations nécessaires au changement de domiciliation bancaire des prélèvements et virements récurrents. Il vient améliorer le service d'aide à la mobilité préexistant.

Pour transférer toutes ses opérations récurrentes (virements et prélèvements) sur un nouveau compte, il suffit au client de signer un **mandat de mobilité** dans sa nouvelle banque. Elle réalise alors en son nom toutes les opérations nécessaires au changement de domiciliation bancaire. Ce changement se fait au maximum en 22 jours ouvrés : 12 jours maximum côté banques + 10 jours maximum côté émetteurs qui doivent informer leur client de la bonne prise en compte du changement.



La résiliation annuelle de l'assurance emprunteur

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la faculté de résiliation annuelle de l'assurance emprunteur est applicable à tous les contrats en cours. Cette mesure

va renforcer l'individualisation et la démutualisation du marché entraînant le développement d'une plus grande segmentation des clients et des écarts de prix plus importants selon le profil des clients au détriment de la solidarité entre générations et entre situations personnelles.

Ce changement de modèle, conséquence du nouveau cadre légal créé en quelques années, s'opérera sans doute au détriment des emprunteurs présentant les profils de risque les moins favorables, sur les durées de prêt les plus longues.

RÉPARTITION DES PLACEMENTS FINANCIERS DES MÉNAGES EN FRANCE, 3^{ÈME} TRIMESTRE 2017

Source : Banque de France, Épargne et patrimoine des ménages



- Numéraires et dépôts à vue
- Dépôts bancaires rémunérés
- Assurance-vie en euros
- Actions cotées
- Actions non cotées
- Assurance-vie en UC
- Autres

L'épargne réglementée défiscalisée toujours appréciée des épargnants

L'Observatoire de l'épargne réglementée, dans son rapport annuel, fait ressortir une hausse de 0,7% de l'épargne réglementée en 2016 qui atteint 705 Mds€. La rémunération moyenne des dépôts bancaires s'établit en France à 1,51%, très supérieure à celle observée dans les autres grands pays européens et aux taux de marché. Cet écart n'a cessé de croître ces trois dernières années. Le coût de la ressource est donc plus élevé.

L'épargne des ménages est majoritairement orientée vers des produits d'épargne garantie, sans risque et défiscalisée, plutôt que vers une épargne investie dans les fonds propres des entreprises.

Le besoin d'un produit d'épargne longue au bilan des banques

La réforme fiscale du gouvernement (PFU) va dans le sens de la simplification de la fiscalité de l'épargne et rejoint ainsi une demande récurrente de la profession bancaire. Toutefois, elle n'est pas complètement aboutie, et génère de ce fait des effets collatéraux, notamment sur l'épargne au bilan des banques : il reste des « niches » (le livret A, l'assurance-vie en-dessous de 150 000 €...) et une victime : le PEL.

La fiscalisation du PEL via le PFU a pour conséquence de mettre en extinction les flux générés par ce produit, ce qui conduit à la **fin programmée de la seule ressource longue d'épargne réglementée dans les bilans bancaires**, et compromet la stabilité des conditions du financement long de l'économie, notamment des entreprises.

La création d'un produit long d'épargne réglementé pour les particuliers s'impose comme une nécessité afin de garantir l'existence d'une ressource longue au bilan des banques.

Cette ressource est nécessaire afin d'assurer le financement bancaire de long terme pour les projets d'investissement des particuliers comme des entreprises. En effet, la capacité du financement bancaire de l'économie doit être confortée notamment face aux évolutions de l'environnement économique, des marchés et des taux d'intérêt.

NOUVELLE DIRECTIVE MIF2

La nouvelle directive européenne MIF2 (Marchés d'instruments financiers) entre en vigueur le 3 janvier 2018. Elle s'appuie sur trois piliers que sont la transparence, la protection des clients et l'efficacité des marchés.

Elle va provoquer des bouleversements majeurs pour l'ensemble des acteurs du secteur : banques de détail, opérateurs de marché, intermédiaires, sociétés de gestion d'actifs... Le périmètre des instruments couverts par la directive est grandement étendu et couvre donc la quasi-totalité des produits financiers.

La directive MIF2 renforce le formalisme et nécessite un effort de formation considérable pour les collaborateurs des banques, notamment en ce qui concerne les nouvelles règles en matière de commercialisation d'instruments financiers.

Les banques s'y préparent depuis de longs mois, l'objectif restant de proposer le bon produit, au bon client et au bon prix.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES FRAGILES FINANCIÈREMENT

Les banques françaises sont engagées dans l'accompagnement des populations fragiles financièrement. Elles proposent des offres et services adaptés et mènent des actions d'information et de prévention du surendettement.

Une offre spécifique pour les personnes fragiles

Selon le rapport annuel de l'Observatoire de l'inclusion bancaire, des progrès sont encore possibles pour améliorer la situation bancaire des 2,4 millions de personnes identifiées par les banques comme fragiles financièrement au regard des critères fixés par la loi.

Les banques s'engagent en faveur des personnes en situation de fragilité financière et leur proposent une offre dédiée.

Elles ont mis en place des outils pour détecter de façon précoce les personnes fragiles financièrement (cf. charte AFCEI).



Lorsqu'une banque identifie un client en situation de fragilité financière, elle lui propose alors systématiquement de venir échanger avec

elle et **l'informe de l'existence d'une offre spécifique rassemblant des services bancaires adaptés.**

Cette offre permet au client d'avoir un ensemble de moyens de paiement limitant le risque d'incident, notamment une carte à autorisation systématique. Son prix est plafonné à 3 euros par mois.

Le client, en souscrivant cette offre, bénéficie également d'un plafonnement spécifique des commissions d'intervention en cas d'incident (4 euros par intervention au lieu de 8 euros, et 20 euros par mois au lieu de 80 euros).

Bien entendu, c'est à chaque client de décider de souscrire ou non cette offre. En 2017, les banques ont envoyé près de 3 millions de lettres aux clients détectés, 10% d'entre eux ont souscrit à l'offre proposée. Ce résultat est très encourageant si on le compare au taux de réponse moyen des clients ciblés par des opérations de marketing direct, qui est plutôt de l'ordre de 2 à 5%.

Quand la situation de fragilité financière repose sur des raisons structurelles et non conjoncturelles, les banques peuvent suggérer à leurs clients en difficulté de se faire accompagner par des structures ad hoc soit spécifiques à la banque, soit extérieures (publiques ou privées) : les acteurs sociaux voire, pour les situations particulièrement difficiles, les commissions de surendettement...

Une quarantaine de partenariats avec des acteurs sociaux

L'industrie bancaire et le secteur de l'action sociale ont la même volonté d'agir en prévention des difficultés et d'accompagner les publics fragiles. Le programme « Les clés de la banque » apporte un appui aux actions menées conjointement par les Comités FBF et les structures d'action sociale.

Des partenariats sont ainsi noués avec des CCAS (formation des travailleurs sociaux), des Conseils Départementaux, des Écoles de la 2^{ème} Chance, des représentants d'associations de consommateurs réunis au sein des Centres Techniques Régionaux de la Consommation (CTRC)... En 2017, **7 nouveaux partenariats** sont signés avec les CTRC.

La prévention du surendettement : baisse historique et continue des dossiers

En 2017, les dépôts de dossiers de surendettement diminuent de nouveau : baisse de 7% (181 123 saisines) après -11% en 2016 (194 194 saisines) et - 6% en 2015.

Parallèlement, la part des crédits à la consommation dans les dossiers diminue encore.

La Banque de France constate également une baisse des dettes financières dans l'endettement global depuis 2012. Cette baisse se poursuit à nouveau en 2017 (75% vs 76,3 % en 2016), alors que la part des arriérés de charges courantes se stabilise à 11,8% après une forte augmentation (Baromètre du surendettement Banque de France).

Le droit au compte étendu en Europe

Les textes transposant la directive européenne sur les comptes de paiement, publiés fin 2016, ouvrent à l'ensemble des personnes physiques résidant légalement sur le territoire d'un Etat membre de l'Union européenne et n'agissant pas pour des besoins professionnels, **l'accès au droit au compte en France.**



Cette disposition effective depuis le 23 juin 2017 permet à une personne résidant dans un autre pays de l'Union européenne et qui n'a pas de compte bancaire en France de demander à la Banque de France la désignation d'office d'un établissement bancaire s'il se voit refuser l'ouverture d'un compte. Cette établissement devra alors lui ouvrir un compte de dépôt assorti des services bancaires de base fournis gratuitement (dans les conditions prévues par la loi).

04

LA BANQUE ENGAGÉE

Les banques françaises sont mobilisées sur les sujets de société tels que l'éducation financière, l'insertion, les actions en faveur de la transition énergétique, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.



L'ÉDUCATION
FINANCIÈRE



L'INSERTION



LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE



LA LUTTE CONTRE
LE BLANCHIMENT
ET LE FINANCEMENT
DU TERRORISME



L'ÉDUCATION FINANCIÈRE

La profession bancaire est au cœur de l'éducation financière. La FBF et les 105 Comités locaux mènent sur le terrain de multiples actions de sensibilisation. La banque est un véritable acteur d'inclusion.

« J'invite un banquier dans ma classe » : succès pour la 3^{ème} édition

En 2017, 210 classes partout en France et plus de 5 000 élèves (+60%) sont sensibilisés à la gestion d'un budget et à l'utilisation des moyens de paiement. Au total, depuis le lancement de l'opération en 2015, plus de 10 000 élèves ont participé à « J'invite un banquier dans ma classe ».



Participation de Marie-Anne Barbat Layani, Directrice générale de la FBF à l'Ecole Louise Michel de St Denis, le 27 mars 2017

Près de 200 banquiers invités, délégués par les Comités des banques FBF, interviennent, au nom de la profession bancaire au sein de 105 écoles de 52 départements.

Cette opération d'éducation financière est la seule en France à bénéficier d'une mesure d'impact. L'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) effectue en 2017 une évaluation avec des indicateurs de résultats (impact sur les connaissances) et de processus (impact de la préparation) auprès d'un panel représentatif de 6 écoles, 8 classes et 188 élèves.



Les résultats de cette enquête montrent un impact positif de l'opération sur la connaissance budgétaire des élèves, et ce quel que soit leur niveau en mathématiques. Juste après le jeu, ils ont une meilleure compréhension des notions de revenu, de dépense obligatoire et d'épargne. Ils affichent également des choix budgétaires plus réfléchis, consolidés avec le temps.

Programme « Les clés de la banque » : 15 ans d'éducation financière

Le site lesclesdelabanque.com connaît une activité soutenue avec plus de 3,5 millions de visites dont 43% depuis mobile un 2017. Le site enregistre près de 4,6 millions de pages vues et 130 000 téléchargements.

Parmi les thématiques les plus consultées, figurent les recherches autour des paiements, du chèque et de la carte, ainsi que les recherches associées au crédit et à l'épargne.

La collection de mini-guides, actualisée régulièrement, s'enrichit chaque année de nouveaux numéros. En 2017, 530 000 exemplaires de mini-guides sont distribués.





L'INSERTION

L'insertion est un axe majeur pour la profession bancaire qui au travers de partenariats agit pour accompagner les jeunes.

Agir pour l'entrepreneuriat

L'association "Les Déterminés" propose des formations à l'envie d'entreprendre, un accompagnement à l'entrepreneuriat et une mise en réseau pour des jeunes futurs entrepreneurs issus des quartiers. Depuis le début du partenariat en 2016, la FBF a ainsi contribué à l'accompagnement d'une centaine de jeunes entrepreneurs dont 61% de femmes.



Journée de formation pour la 4^{ème} promotion des « Déterminés » dans le cadre du partenariat avec la Fédération bancaire française

Les banquiers de demain

Le partenariat signé avec l'Agence pour l'Éducation par le Sport (APELS) permet à des jeunes talents issus de clubs sportifs, mais en marge du monde du travail, de devenir banquiers.

Le parcours de formation co-animé par l'APELS et le Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB) permet à ces jeunes de reprendre confiance en eux, d'apprendre les codes de l'environnement professionnel et les fondamentaux de l'activité bancaire.

En 2017, 15 jeunes font partie de la 1^{ère} promotion inter banques sur Paris.

Depuis 2015, **200 jeunes** ont suivi une formation bancaire. 95% sont passés en contrat de professionnalisation. Et le taux d'embauche en CDI s'élève à près de 80%, témoignant de la qualité de la formation dispensée.

Témoignage



ZINEDINE RAFA

Seconde promotion APELS

Attaché commercial en CDI à l'agence LCL de Lille-Hellemmes

Depuis toujours ma passion est le sport, je pratique le football depuis l'âge de 4 ans, et si au départ j'avais envisagé une fac de sport, après m'être renseigné sur l'APELS et leur projet Déclics Sportifs, j'ai décidé de prendre part au programme proposé par l'APELS et LCL.

C'est étonnant de voir le secteur casser les codes du recrutement pour donner sa chance à des personnalités et des profils différents.

Un des éléments déterminants qui m'a fait choisir ce programme, c'est la perspective d'un CDI, ce qui est dans la société actuelle quelque chose de rare. L'APELS et LCL me mettent dans les meilleures conditions pour réussir dans la vie professionnelle, je suis prêt à saisir cette chance qui m'est donnée.





LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les banques françaises accompagnent la transition énergétique en étant aux côtés des investisseurs, des particuliers et des entreprises. Elles proposent des solutions en faveur d'une économie moins carbonée.

Les banques françaises championnes de la transition énergétique

Afin d'illustrer l'avance des banques françaises sur le financement de la transition énergétique et leurs actions en faveur du climat, la FBF publie le document de référence « **Banque et Climat** » qui présente leurs initiatives dans ce domaine. Les banques françaises sont engagées de longue date dans la lutte contre le réchauffement climatique : expertes du financement, elles accompagnent les entreprises et particuliers dans tous leurs projets au service d'une économie moins carbonée.

Elles sont leaders en matière de « green bonds » : 25% des émissions mondiales sont réalisées par des banques françaises, soit une part bien supérieure à leur part de marché mondiale. En tant qu'entreprises, les banques françaises ont aussi mis en œuvre des politiques éco-responsables qui mobilisent leurs 370 000 collaborateurs.



ECO-PROJETS DU QUOTIDIEN : 8 GUIDES POUR LES RÉUSSIR

Cette collection de mini-guides climat poursuit l'objectif d'apporter une information très concrète sur les produits et services bancaires en faveur de la transition énergétique : *Construire ma maison aux normes climat, Epargner et investir vert, Choisir un véhicule vert, Eco-rénover mon logement, L'éco-prêt à taux zéro ou Eco-PTZ, L'éco-PTZ pour les copropriétés, Economiser l'énergie ou Se déplacer plus vert pour les professionnels*. Une fiche pratique en fin de document synthétise l'ensemble des points clés et donne quelques conseils sur les éco-gestes de la banque au quotidien, faciles à adopter.



Le Green Supporting Factor

L'industrie bancaire française veut être un accélérateur de la transition énergétique. C'est pourquoi la FBF appelle à la mise en place d'un « **Green Supporting Factor (GSF)** », mécanisme incitatif à une meilleure prise en compte du risque climatique dans les choix de financement. Ce mécanisme permettrait d'accélérer l'orientation des investissements en faveur du climat et de réduire le risque climatique dans les bilans bancaires conformément aux objectifs du Conseil de Stabilité Financière.

Le GSF s'appliquerait à des financements bancaires « verts », pour l'ensemble des acteurs économiques : particuliers, PME, grandes entreprises et États. Les actifs éligibles seraient basés sur des critères unifiés au niveau européen, qui pourraient s'inspirer d'initiatives ou de labels existants, tels que la Climate Bond Initiative, ou le label français Transition énergétique et écologique pour le climat (TEEC).

Cette mesure est soutenue par la Commission européenne et reprise dans son plan d'action pour une finance durable. Une initiative défendue également par le Parlement européen et une bonne partie du secteur bancaire européen.

Discours



VALDIS DOMBROVSKIS

*Vice-président de la Commission européenne
"Greening finance for sustainable business"
(Paris, 12 Décembre 2017)*

Les banques européennes jouent un rôle majeur dans le financement de l'économie. Pour encourager les prêts, nous examinons positivement la proposition du Parlement européen de modifier les exigences de fonds propres des banques afin de stimuler les investissements et les prêts verts en introduisant un « Green Supporting Factor ». Cela pourrait être fait dans un premier temps en abaissant les exigences de fonds propres pour certains investissements respectueux du climat. Nous pourrions le modéliser en fonction des ajustements des exigences de capital existants pour les investissements dans les PME ou les projets d'infrastructure de haute qualité.



CLIMATE FINANCE DAY

Afin de mettre en lumière les solutions apportées par le secteur financier et accélérer les engagements en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, le ministère de l'Économie et des Finances et Paris EUROPLACE avec son initiative Finance for Tomorrow, organisent une nouvelle édition du Climate Finance Day le 11 décembre 2017. A la veille du sommet international sur le climat « One Planet Summit » organisé par le Président de la République, cet événement réunit des représentants internationaux de haut niveau de l'industrie financière, des autorités de régulation et de supervision, ainsi que des banques publiques. Les initiatives les plus innovantes pour accélérer le financement de la transition énergétique et de l'adaptation au réchauffement climatique sont présentées. La transparence et la gestion des risques, les solutions de financement pour l'économie réelle et de coopération public-privé sont également abordées.





LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

La profession bancaire est totalement impliquée dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. C'est une priorité absolue pour l'industrie bancaire française.

Des règles renforcées

L'année 2017 est marquée par de nouvelles mesures de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Les banques travaillent activement à leur mise en œuvre.

L'ordonnance du 1^{er} décembre 2016, qui transpose la 4^{ème} directive anti-blanchiment, crée un registre des bénéficiaires effectifs. Celui-ci répond à une demande de longue date de la profession bancaire, la transparence des structures juridiques étant un élément fondamental de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Toutefois, le fonctionnement du registre n'est pas encore optimum : il est nécessaire qu'il soit alimenté par des informations exactes, accessibles en temps utile selon des procédures simples et automatisées. La profession renouvelle, en outre, son souhait de voir le registre central des bénéficiaires effectifs des trusts réactivé.

« L'appel à vigilance » est un nouvel outil qui permet à Tracfin de désigner aux banques des opérations ou personnes présentant un risque important de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme pour qu'elles renforcent leurs mesures de vigilance à leur égard pendant une durée déterminée. Les banques ont joué un rôle moteur dans la définition de cette nouvelle forme de coopération.

L'échange automatique d'information, en place depuis 2017 et auquel ont adhéré plus de 100 pays, permet aux administrations fiscales avec l'aide des banques d'identifier de manière certaine les comptes détenus par les résidents fiscaux à l'étranger.

Le dispositif national de gel des avoirs est réformé par l'ordonnance du 24 novembre 2016 afin d'en assurer la cohérence et l'efficacité. Il est ainsi harmonisé avec le dispositif européen. Les banques renforcent en permanence leur dispositif de mise en œuvre des mesures de gel des avoirs.

Vers la 5^{ème} directive

Cette nouvelle directive anti-blanchiment renforce encore les règles de transparence et de coopération pour lutter contre le blanchiment des capitaux. Elle devrait notamment permettre une meilleure identification des personnes politiquement exposées aux niveaux national et européen grâce à la création de listes nationales et d'une liste consolidée européenne.

75% DES DÉCLARATIONS À TRACFIN

ÉMANENT DES BANQUES EN 2016 (72,3% EN 2015).

Source : Rapport d'activité Tracfin 2016



INNOVATION & SÉCURITÉ



Les banques sont des acteurs clefs du monde digital.
L'innovation fait partie de leur ADN.
Elles encouragent l'usage du digital par leurs clients et restent
extrêmement vigilantes sur les questions de sécurité.



UN ÉCOSYSTÈME
NUMÉRIQUE



INTRANSIGEANCE
SUR LA SÉCURITÉ



UN ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE

Le numérique renforce les fondamentaux historiques du modèle bancaire français : proximité, service, innovation et sécurité. Les banques proposent à leurs clients des applications mobiles, des services de banque en ligne et des paiements innovants.

L'industrie bancaire, leader numérique

Les banques, chefs de file naturels de la filière numérique financière française, sont les acteurs clés d'un écosystème dédié aux start-up avec des centres d'affaires dédiés à l'innovation, des crédits spécifiques pour les entreprises innovantes et des chargés d'affaires de mieux en mieux formés à ces nouveaux sujets. Les banques soutiennent les réseaux d'accompagnement et les filières spécialisées pour faciliter la relation des PME-ETI et des start-up. Elles investissent massivement dans des incubateurs où les start-up bénéficient de soutien et de partage d'expériences.

La banque dans la poche

Parce que les comportements des clients particuliers et professionnels ne cessent d'évoluer, les banques inscrivent naturellement l'innovation au cœur de leur développement afin de répondre à leurs besoins et anticiper leurs attentes.

Elles développent constamment de nouveaux produits et services afin de construire, avec eux, une relation quotidienne toujours plus étroite, simple et sécurisée. Ainsi, **72 % des Français estiment qu'elles sont tournées vers l'avenir, un score en augmentation de 10 points sur un an** (Observatoire de l'image

des banques BVA-FBF 2017).



PRIX RB INNOVATION 2017

Le Prix RB Innovation créé par la Revue Banque en partenariat avec la FBF distingue chaque année une fintech particulièrement innovante dans le secteur de la banque, de l'assurance et de la finance. Le prix 2017 est remis par Marie-Anne Barbat-Layani, Directrice générale de la FBF en septembre. Ce prix connaît un succès grandissant puisqu'il enregistre en 2017 plus du double de votants par rapport aux éditions précédentes.

Cette année le lauréat est Ditto Bank, une banque en ligne française conçue pour les personnes qui vivent « entre plusieurs devises au quotidien » : elle agrège tous les services liés au change sur une seule et même plateforme.

Les services de banque à distance, en ligne ou sur mobile, offrent un accès facile à leurs comptes. Consulter le solde d'un compte bancaire, effectuer un virement, souscrire un nouveau produit... toutes ces opérations se réalisent en quelques clics. Aujourd'hui, près de 8 Français sur 10 consultent leur compte bancaire via Internet (Observatoire de l'image des banques BVA-FBF 2017).

Preuve de leur succès et de leur intégration dans le quotidien, **les applications bancaires figurent aujourd'hui parmi les plus consultées** par les Français, derrière la météo et les réseaux sociaux (Sondage Opinion Way - mai 2016).

La révolution des paiements

L'usage du paiement sans contact explose. 40% des paiements de moins de 20€ par carte sont aujourd'hui réalisés via le mode sans contact soit **un milliard de transactions sans contact.**

La progression est particulièrement notable par rapport à 2016 où seulement 23% des paiements inférieurs à 20 euros se faisaient en mode sans contact.

39)))

**PAIEMENTS SANS CONTACT
RÉALISÉS PAR SECONDE
POUR UN MONTANT
MOYEN D'ENVIRON 10€.**

Source : GIE CB - 2017

En 2017, le montant total des achats payés en mode sans contact passe le cap symbolique des **10 Mds€.**

A fin septembre 2017, près de 45 millions de cartes bancaires CB sont équipées du mode sans contact soit 68% du parc total (contre 63,3% fin 2016). Les commerçants sont également mobilisés avec 599 000 points de vente équipés en France (contre environ 500 000 fin 2016).

La tendance devrait se confirmer avec le passage progressif du plafond du paiement sans contact de 20 à 30€. En 2018, le cap des 2 milliards d'opérations sans contact devrait être franchi.

Le service de paiement instantané paneuropéen est créé,

sous l'impulsion de l'European Retail Payment Board (ERPB), par l'European Payments Council (EPC). Appelé Virement SEPA Instantané ou « SCT Inst » (de l'anglais « SEPA Instant Credit Transfer »), ce service se distingue du virement SEPA qui harmonise déjà les transferts au sein de l'Espace unique des paiements en euro (ou SEPA).

Son principe : offrir la possibilité de réaliser un virement en temps réel (avec mise à disposition immédiate des fonds) vers n'importe quel compte situé dans l'espace SEPA.

Le délai maximal de traitement du paiement est de 10 secondes et le service est disponible 24h/24, 7 jours/7 (actuellement un virement n'est pas possible le weekend ni les jours fériés).

Son montant maximal est fixé à 15 000 euros par opération, sans montant minimum.

Avec ce nouveau dispositif, **la Banque centrale européenne (BCE) poursuit son objectif d'instauration d'un marché unique intégré** (lutte contre le risque de fragmentation du marché des paiements avec une multitude de solutions nationales parfois propriétaires et non interopérables).

Elle souhaite également mettre en œuvre des standards de sécurité exigeants et créer les conditions d'un marché compétitif concernant les services de paiement tout en œuvrant à l'amélioration des services rendus aux clients (mobilité, rapidité, disponibilité immédiate des fonds...).



LIVRE BLANC DU PÔLE FINANCE INNOVATION « FONCTION FINANCE : 140 INNOVATIONS AU SERVICE DE LA CROISSANCE »

La FBF soutient et participe aux nombreuses initiatives du Pôle de compétitivité Finance Innovation. Marie-Anne Barbat-Layani contribue au Livre Blanc « Fonction Finance : 140 innovations au service de la croissance ». Son propos porte sur le financement de l'innovation. Les banques font face à un double défi, car elles sont à la fois objets et sujets de la transformation numérique. Les banques sont des acteurs digitaux et financent la digitalisation de leurs clients. Non seulement elles doivent repenser leurs modèles, comme toute entreprise confrontée à une révolution technologique et à une compétition ouverte à de nouveaux acteurs sur un marché déjà hyper concurrentiel et global, mais elles doivent aussi trouver des réponses techniques adaptées aux nouveaux besoins de financements de leurs clients.

INTRANSIGEANCE SUR LA SÉCURITÉ

La confiance est l'actif n°1 des banques et le socle de la relation client. Les banques investissent en permanence afin d'assurer un haut niveau de sécurité pour les fonds confiés par leurs clients ainsi que pour la protection des données personnelles.

L'enjeu de la cybersécurité

La protection des fonds et des données personnelles fait l'objet d'une attention croissante face aux risques de dérives et de fraudes. Pour répondre à cette préoccupation légitime, **les banques multiplient les initiatives et investissent massivement dans la protection des données pour préserver la confiance de leurs clients et renforcer plus encore la sécurité.**

Tenant compte d'un contexte de cybermenaces avérées, la profession œuvre sans relâche pour que la sécurité soit au cœur des réflexions sur les paiements et la transformation numérique.

La FBF et la sous-direction de la lutte contre la cybercriminalité (SDLC) de la Police judiciaire sont associées via un partenariat. Cette coopération s'intègre dans une démarche européenne d'EUROPOL et de la FBE visant à renforcer la lutte contre la cybercriminalité.

35%



D'AUGMENTATION DU NOMBRE DE CYBER-ATTAQUES EN UN AN EN FRANCE

Source : Global Security Mag - octobre 2017 / Baromètre RGPD

La DSP2 et les enjeux de sécurité

La directive des services de paiement DSP2, qui s'applique depuis le 13 janvier 2018, rend accessibles, gratuitement, les données des comptes de paiement à deux nouvelles catégories d'acteurs : les prestataires de service d'information sur les comptes ("agrégateurs") et les prestataires de service d'initiation de paiement. Cette directive est un défi pour les banques qui sont responsables de la sécurité des comptes de leurs clients.

La FBF a plaidé pour un haut niveau de sécurisation de ces nouvelles activités et a pris acte de l'adoption des normes techniques réglementaires (RTS) par la Commission européenne le 27 novembre 2017. En privilégiant des interfaces standardisées, ouvertes et sécurisées (API) comme solution d'accès aux comptes de paiement, la Commission a fait le choix de la sécurité.

La FBF a toujours soutenu les API, seules solutions garantes d'une véritable sécurité dans l'environnement actuel de cyberattaques toujours plus nombreuses.

Les banques françaises auront déployées ces solutions d'ici fin 2018. Au niveau national, la FBF accueille favorablement la possibilité d'imposer l'utilisation des API avant même l'application des RTS prévue en septembre 2019 seulement. L'initiative française d'API de Place, dont la 1^{ère} version des spécifications est publiée en juillet 2017, est l'une des plus avancées en Europe. Elle permet à la profession de favoriser la convergence vers un standard européen, en mettant à disposition des banques européennes les solutions dégagées en France.



Le règlement général sur la protection des données

Le règlement du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit règlement RGPD) est applicable à partir du 25 mai 2018. Cette nouvelle réglementation européenne vise à créer un ensemble de règles uniformes et adaptées à l'ère numérique au sein de l'UE, à améliorer la sécurité juridique et à renforcer la confiance des citoyens et entreprises dans le marché unique du numérique. Les banques sont particulièrement concernées par ces nouvelles obligations.

Le marché unique numérique européen

En mai 2017, la Commission européenne publie un bilan à mi-parcours de la mise en œuvre de la stratégie pour le marché unique numérique lancée en 2015. Cette stratégie poursuit trois objectifs : améliorer l'accès aux biens et services numériques dans toute l'Europe pour les consommateurs et les entreprises, créer les conditions de la croissance et du développement des réseaux et services numériques et stimuler la croissance de l'économie numérique européenne.

La FBF contribue, en coordination avec la FBE, aux consultations en amont et à la préparation des évolutions réglementaires en cours avec deux axes :

- le développement d'une économie européenne fondée sur les données tout en respectant la protection de la vie privée et des données à caractère personnel, à travers le règlement RGPD, la révision du règlement « vie privée et communications électroniques » (*e-Privacy*) et la proposition de règlement sur la libre circulation des données à caractère non personnel dans l'Union européenne ;

- la promotion de l'innovation et de la transformation numérique avec une réflexion sur la standardisation, la sécurisation et la régulation des services liés à l'informatique en nuage (*cloud computing*) et à l'identification des personnes (*e-ID – electronic identity*), sur les nouveaux acteurs dans le domaine des technologies financières (*fintech*), sur les modalités d'expérimentation (*sandbox*) et d'utilisation des technologies les plus disruptives (*blockchain, machine learning, intelligence artificielle...*).

L'OBSERVATOIRE DE LA SÉCURITÉ DES MOYENS DE PAIEMENT



L'Observatoire de la Sécurité des Moyens de Paiement (OSMP) reprend toutes les missions précédemment dévolues à l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement, auquel il succède, sur un périmètre élargi à l'ensemble des moyens de paiement scripturaux.

Cette instance est destinée à favoriser l'échange d'informations et la concertation entre toutes les parties (consommateurs, commerçants et entreprises, autorités publiques et administrations, banques et gestionnaires de moyens de paiement) concernées par le bon fonctionnement des moyens de paiement et la lutte contre la fraude.

Au niveau national et pour la première fois depuis le début des années 2000, le montant de fraude sur les transactions par carte diminue d'environ 4%, alors que l'usage de ce moyen de paiement continue à croître de 6%, porté notamment par le développement du paiement sans contact.

Cette meilleure maîtrise de la fraude est le fruit des efforts consentis par l'ensemble des acteurs pour développer des solutions d'authentification forte du payeur pour les paiements sur internet, et la mise en œuvre de solutions de scoring des transactions par les émetteurs et les systèmes de paiement carte.

Source : Banque de France.

06

RÉGULATION & SUPERVISION

Une approche européenne et internationale cohérente de la réglementation est nécessaire afin d'assurer pleinement le financement de l'économie et la souveraineté financière européenne.



**FINALISER
LES RÉFORMES
POST-CRISE**



**FAVORISER
LES MARCHÉS
FINANCIERS**



FINALISER LES RÉFORMES POST-CRISE

Les travaux menés par les instances de régulation visent à consolider le système bancaire et à créer un environnement favorable à la croissance économique. D'importantes avancées en 2017 annoncent une année réglementaire charnière et structurante pour le secteur bancaire européen.

Un nouvel accord du Comité de Bâle

Les règles proposées par le Comité de Bâle ont pour objet de rendre les institutions financières plus solides et plus résistantes face aux crises et de mettre fin au problème des banques considérées comme trop grandes pour faire faillite. L'effet de ces réformes est largement positif, tant du point de vue de la capacité des banques à résister à un choc de liquidité, que du point de vue de leur solvabilité. **Les principales banques françaises ont ainsi plus que doublé leurs fonds propres depuis la crise.**

Les négociations internationales sur les règles de Bâle aboutissent à **un accord en décembre 2017** sur l'harmonisation des méthodes de calcul des risques. Cet accord finalise ainsi les réformes prudentielles internationales post-crise à l'exception de la revue des risques de marché qui devrait s'achever fin 2018.

La profession bancaire française s'est fortement mobilisée pour dénoncer un accord qui compromet le modèle de financement européen et augmente considérablement les charges en fonds propres des banques européennes. Elle s'investit désormais dans les travaux de transposition des règles dans l'UE.

L'étude d'impact annoncée par la Commission européenne (QIS) permettra d'évaluer la nécessité d'adapter ces principes internationaux aux réalités du financement

européen telles que le financement immobilier, les financements spécialisés ou le financement des entreprises non notées, que l'accord de Bâle ne reconnaît pas et pénalise lourdement.



Les accords de Bâle et leurs conséquences sur l'économie : un mémo pédagogique de la FBF pour demander des règles adaptées qui prennent en compte les différents modèles bancaires.

La finalisation de l'Union bancaire

L'Union bancaire est une avancée importante vers une véritable Union économique et monétaire. Elle permet une application cohérente des règles bancaires dans la zone euro. Les mécanismes de supervision et de résolution uniques contribuent à la mise en place d'un marché bancaire plus transparent, plus unifié et plus sûr. La profession bancaire reste mobilisée pour obtenir **une véritable reconnaissance de la zone euro et de l'Union bancaire dans l'application de la réglementation.**

Deux grandes familles de textes réglementaires sont toujours en débat au Conseil de l'UE et au Parlement européen.

La position de la profession bancaire française sur **la révision du paquet législatif sur la réduction des risques (CRR2/CRD5)** s'articule autour de cinq thématiques :

- ne pas préempter les accords internationaux sur les risques de marché ;
- éviter toute sur-transposition des accords internationaux qui va à l'encontre des intérêts de l'industrie continentale ;
- s'assurer d'une égalité de concurrence avec le maintien du *Single Rulebook* et de la supervision unique, selon le principe « *same risk, same rule* » ;
- ne pas pénaliser le projet d'Union des marchés des capitaux (UMC) par des contraintes inappropriées sur les activités de négociation ;
- **assurer la reconnaissance de l'Union bancaire dans les règles prudentielles.**

La seconde directive sur la résolution bancaire, dite BRRD2, intègre plusieurs évolutions positives en particulier de nouvelles mesures sur la hiérarchie des créanciers en cas d'insolvabilité basées sur le modèle français, et une formule de calcul du ratio MREL (*Minimum Requirement on Eligible Liabilities*) revisitée. Des dispositions restent à améliorer sur les calibrages, la nature des exigences et les conséquences de non-conformité.

Le projet de système européen de garantie des dépôts (ou EDIS en anglais), 3^{ème} pilier de l'Union bancaire, est en cours de révision par la Commission européenne. Il est essentiel pour la profession, afin d'éviter tout aléa moral, que le statut de ce fonds européen reste limité à de la réassurance. Par ailleurs, il devra être précédé d'une évaluation préalable de la qualité des actifs (AQR) et seuls les établissements soumis à la réglementation bancaire devront pouvoir bénéficier de ce système. Il faudra aussi s'assurer que le coût de l'Union bancaire soit conforme aux engagements politiques pris.

La gouvernance des banques en débat

La FBF répond à plusieurs consultations européennes en janvier 2017 relatives à la gouvernance des établissements de crédit.

Les sujets concernent :

- l'évaluation de l'honorabilité et de la compétence des membres de l'organe de direction (guide de la BCE),
- la gouvernance interne (lignes directrices de l'EBA),
- l'évaluation des aptitudes des membres de l'organe de direction et des détenteurs de fonctions clés (lignes directrices EBA/ESMA).

Les documents définitifs retiennent certaines demandes de la profession. Toutefois, plusieurs mesures vont au-delà de la directive CRD4 et posent des problèmes de cohérence avec le droit français.

L'entrée en vigueur de la norme comptable IFRS 9

Adoptée par l'Union européenne en novembre 2016, **la norme internationale sur les instruments financiers IFRS 9** entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Elle comprend trois volets : le classement et la valorisation des instruments financiers, la dépréciation au titre du risque de crédit et la comptabilité de couverture. Elle participe à la finalisation des réformes post-crise. La profession bancaire finalise les travaux d'interprétation et de mise en œuvre en 2017. Travaux qui se concentrent sur le traitement prudentiel d'IFRS 9, les interactions avec la norme IFRS 4 sur les assurances et la prise en compte des spécificités de financement européennes.

La norme IFRS 9 définit de nouvelles règles en matière de dépréciation du risque de crédit et présente une menace pour le crédit aux PME en leur imposant le provisionnement du risque de perte statistique dès l'octroi du crédit.

FAVORISER LES MARCHÉS FINANCIERS EN EUROPE

Les réformes engagées dans le cadre de l'Union des marchés de capitaux doivent permettre un fonctionnement efficace des marchés financiers et une supervision appropriée des acteurs.

La nécessaire relance de l'Union des marchés de capitaux (UMC)

L'Union des marchés de capitaux doit être relancée avec une approche plus stratégique et encourager une politique de financement et d'investissements de long terme et une réduction de la fragmentation des marchés de capitaux. C'est le message de la profession bancaire adressé à la Commission européenne en 2017.

Sous l'effet des nouvelles exigences prudentielles qui pèsent sur le crédit bancaire, les marchés de capitaux sont appelés à jouer un rôle croissant dans le financement de l'économie en Europe.

L'UMC est indispensable car elle doit favoriser l'accès de tous les types d'entreprises de l'Union européenne (grandes entreprises, ETI / PME, startups, fintechs...) aux financements de marché et ainsi offrir un complément efficace au crédit bancaire.

Elle doit permettre à l'épargne européenne, abondante, de financer l'économie par des

acteurs et des circuits financiers adaptés et performants. Elle doit assurer la pérennité du financement par le crédit, indispensable pour les PME et les particuliers, en permettant le développement de la titrisation.

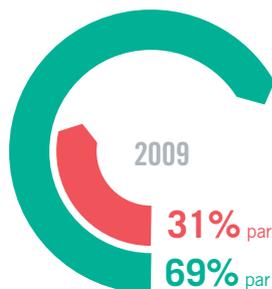
Dans le contexte du Brexit, le besoin de développer les marchés de capitaux européens se renforce.

En effet, Londres est aujourd'hui la première Place financière en Europe et il est nécessaire, dans un souci d'indépendance et de stabilité financière, de relocaliser une partie des activités (négociation, compensation) en Europe continentale.

L'Europe continentale doit se fixer de vraies ambitions dans ce domaine et promouvoir des marchés financiers qui correspondent à ses valeurs. Cette réflexion va débuter en 2018 pour être mise en œuvre par la nouvelle Commission européenne en 2019. La FBF suggère que la Commission réunisse des personnalités reconnues, sous la forme d'un « Comité des Sages » qui définirait les grandes orientations pour promouvoir une relance ambitieuse de l'UMC.

SOURCES DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN FRANCE

Source : Banque de France



La revue des Autorités européennes de supervision

L'intégration des marchés financiers passe aussi par la réforme des Autorités Européennes de Supervision (AES) qui regroupent l'Autorité Bancaire Européenne (EBA), l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (ESMA), et l'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions professionnelles (EIOPA). La proposition de règlement de la Commission européenne de septembre 2017 vise à améliorer le fonctionnement et la gouvernance des AES et promouvoir le renforcement et l'intégration de la supervision européenne du monde bancaire, financier et assurantiel.

La FBF est favorable au renforcement des pouvoirs de supervision directe de l'ESMA sur certaines entités (administrateurs d'indices critiques, fournisseurs de données et chambres de compensation notamment) ainsi qu'à une amélioration de la gouvernance des AES pour une meilleure représentativité des marchés nationaux. Elle estime en revanche que la proposition de financement direct des AES par les entités supervisées n'est pas acceptable en l'état : quelques banques européennes, notamment françaises, pourraient en subir la charge quasi-exclusive. Le texte est en discussion au Parlement européen et au Conseil.

Prospectus et Titrisation : les autres volets de l'UMC

Le Règlement Prospectus du 14 juin 2017 vise à faciliter l'accès aux marchés des PME / ETI européennes et à clarifier les informations à publier lors d'une émission d'actions ou d'instruments de dette. Si le texte présente des avancées, notamment pour les PME / ETI, celles-ci ne sont pas de nature à relancer substantiellement le marché des émissions. En effet, le formalisme de l'offre au public et l'information réglementée à fournir par les émetteurs les contraignent trop fortement pour rendre les marchés réellement attractifs. Des précisions techniques sont encore attendues avant une entrée en application en juillet 2019.

Le nouveau règlement Titrisation du 12 décembre 2017 instaure des allègements de charges en capital réglementaire pour les titrisations « STS », c'est-à-dire **Simple** (le portefeuille titrisé doit être homogène, avec uniquement des crédits immobiliers par exemple), **Transparentes** (l'investisseur doit être informé sur la performance historique des actifs) et **Standardisées** (la banque doit conserver une partie du risque). La relance de la titrisation de bonne qualité est l'un des objectifs de l'UMC. La FBF souligne toutefois que la complexité des règles adoptées ne favorisera pas le développement de ce marché.

RETRAIT DE LA RÉFORME STRUCTURELLE BANCAIRE EUROPÉENNE

La profession bancaire se félicite du projet de retrait de la proposition de réforme structurelle des banques (BSR) du programme de travail de la Commission européenne présenté en octobre 2017. La Commission avance deux motifs pour ce retrait qui doit être acté d'ici avril 2018 : d'une part il semble difficile d'aboutir à un accord sur un texte de compromis et d'autre part l'objectif principal de stabilité financière qui sous-tendait la proposition a donné lieu à d'autres mesures réglementaires (mécanismes de supervision et de résolution uniques).

Ce projet avait pour objectif d'instaurer une séparation entre les activités de dépôt des banques et certaines activités de négociation jugées potentiellement risquées. En pratique, le texte visait presque exclusivement les grands établissements français et allait à l'encontre du projet d'UMC.

La révision du règlement EMIR

Le règlement « European Market Infrastructure Regulation » (dit EMIR) de 2012 a marqué un progrès vers un marché des dérivés plus solide et plus transparent à travers notamment l'obligation de compensation des contrats standardisés de dérivés de gré à gré, l'obligation d'appels de marges pour les opérations de dérivés non compensés et la déclaration des transactions à un référentiel central.

Afin de renforcer encore la transparence et la stabilité de ce marché, la Commission européenne publie le 4 mai 2017 une proposition de révision générale du règlement EMIR. Elle entend simplifier le texte et assurer une meilleure cohérence des exigences. Pour la FBF, le texte présente, en l'état actuel des négociations, des améliorations notables : la non-qualification des organismes de titrisation comme contreparties financières, la pérennisation des exemptions d'appels de marges pour les opérations de change à terme, etc. Le Conseil s'est accordé sur une approche générale en décembre 2017 mais le texte doit encore être adopté par le Parlement européen.

Dans le projet de révision relatif à la supervision des chambres de compensation, publié le 13 juin 2017, la Commission européenne propose notamment de renforcer les exigences en matière d'équivalence des chambres de compensation de pays tiers. Les chambres de compensation « super systémiques » de pays tiers qui souhaitent offrir leurs services aux clients de l'Union européenne ne pourraient être reconnues comme équivalentes qu'à la condition de se relocaliser sur le territoire de l'Union européenne.

Ce texte donne actuellement lieu à de nombreuses discussions au niveau européen.
Pour la profession bancaire, une égalité de concurrence doit être maintenue entre banques de l'UE et banques hors de l'UE.

LES IMPACTS DE MIF2 SUR LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE



La directive Marché d'instruments Financiers MIF2, entrée en application le 3 janvier 2018, réforme en profondeur les modalités de financement de l'analyse financière. En effet, en introduisant l'interdiction de perception ou de versement de toute incitation (« *inducement* »), MIF2 impose à toute personne recevant de la recherche et fournissant un service de gestion de portefeuille pour compte de tiers ou de conseil en investissement indépendant, de rémunérer cette recherche soit directement sur ses fonds propres soit par l'intermédiaire de son client final. Or, la pratique de lier frais de recherche et frais de courtage dans le cadre de l'exécution de transactions permettait de favoriser une recherche dynamique sur des secteurs variés et sur des émetteurs aux profils multiples. L'année 2018 sera l'occasion de constater les effets de cette réforme sur la pluralité et la diversité des fournisseurs de recherche, ainsi que sur le suivi des émetteurs en particulier PME.

07

LA FBF

La Fédération bancaire française (FBF) est l'organisation professionnelle qui représente toutes les banques installées en France.



PRÉSENTATION



LE PROJET "FBF 2020"



ORGANISATION



PRÉSENTATION

La FBF est la voix de toutes les banques actives sur le territoire français. Elle a pour mission de promouvoir l'activité bancaire et financière en France, en Europe et à l'international. Elle définit les positions et propositions de la profession vis-à-vis des pouvoirs publics et des autorités du domaine économique et financier.

347 entreprises bancaires membres⁽¹⁾

Les établissements de crédit agréés comme banque et les succursales d'établissements de crédit de l'espace économique européen adhèrent de plein droit, s'ils le souhaitent, à la FBF qui représente alors leur organisme professionnel. Adhèrent aussi de plein droit les organes centraux des groupes de banques coopératives ou mutualistes et l'AFB⁽²⁾.

Une équipe de 112 collaborateurs

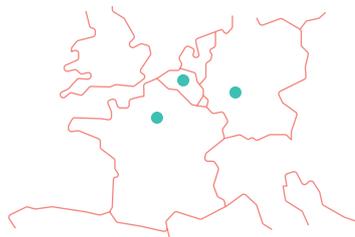
112 collaborateurs permanents travaillent à la FBF et l'AFB en lien avec plus de 400 banquiers réunis au sein des commissions et comités. Ces instances se tiennent régulièrement pour élaborer des positions et engager des actions. Les décisions s'appuient sur les travaux préparatoires des experts de la FBF et des comités techniques ou des 80 groupes de travail ad hoc. 1 300 réunions de travail se tiennent chaque année. Les échanges avec les adhérents sont ainsi au coeur du travail de la FBF.

(1) dont 121 filiales ou succursales de banques étrangères au 1^{er} janvier 2018.

(2) L'Association française des banques (AFB) siège au Comité exécutif de la FBF et regroupe 199 banques. Elle est l'organisme professionnel des banques commerciales dans le domaine social (convention collective de la banque).

Un rayonnement français et européen

Implantée à **Paris**, la FBF dispose également de bureaux à **Bruxelles** et **Francfort**.



La FBF est aussi présente sur tout le territoire à travers un réseau de **105 comités régionaux et départementaux**.

Ce réseau mobilise plus de 2 500 banquiers qui dialoguent régulièrement avec les représentants locaux des entreprises et des pouvoirs publics et relaient les positions de la profession.

La FBF représente la profession bancaire française dans de nombreuses organisations nationales, européennes et internationales (voir liste en fin de document).



LE PROJET « FBF 2020 »

La FBF se projette dans l'avenir et précise ses missions à horizon 2020.

Une feuille de route réaffirmée

Dès 2016, le Comité exécutif de la FBF lance une réflexion approfondie sur la Fédération, son organisation et ses missions, afin de se projeter dans l'avenir à horizon 2020. L'étude réalisée souligne que le champ d'action et les missions de la FBF sont directement liés aux évolutions du cadre réglementaire et de la société :

- **de nouvelles évolutions d'ordre sociétal, technologique ou économique** ont des impacts spécifiques sur l'industrie bancaire (climat, digital, etc.) ;
- **la complexité de l'environnement réglementaire** des banques n'a fait que croître depuis la crise de 2008 ;
- **les effets du Brexit restent inconnus** à ce jour en termes d'impact sur le secteur bancaire, d'organisation des négociations et d'ampleur des travaux.

A l'issue de cette étude, **les choix stratégiques et le dimensionnement de la FBF sont confirmés.**

Des priorités à renforcer

Les quatre axes du plan stratégique sont réaffirmés :

- le financement responsable de l'économie, première priorité stratégique des banques françaises,
- les banques acteurs de la confiance et de la sécurité,
- les banques moteurs de la transformation digitale de la société,
- la place des banques dans leur environnement national, européen et international.

L'accent sera également mis sur certains sujets parmi lesquels :

- **poursuivre la promotion des bonnes pratiques** du secteur bancaire français aux niveaux européen et international auprès des acteurs institutionnels clés ;
- **investir encore davantage les enjeux du numérique** dans toutes ses dimensions.

75

RÉPONSES FBF AUX CONSULTATIONS OFFICIELLES
DES AUTORITÉS DONT 89% ISSUES DES
AUTORITÉS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES.

Source : FBF



ORGANISATION ⁽¹⁾



Jean-Laurent Bonnafé
Président de la FBF
Administrateur
directeur général
de BNP Paribas



Francois Pérol
Vice-président
de la FBF
Président du
directoire
du Groupe BPCE



Nicolas Théry
Trésorier de la FBF
Président
de la Confédération
Nationale du Crédit
Mutuel



Philippe Brassac
Directeur général de
Crédit Agricole S.A.



Frédéric Oudéa
Directeur général
de la Société Générale



Rémy Weber
Vice-président
de l'AFB
Président du
directoire de La
Banque Postale

LE COMITÉ EXÉCUTIF



Marie-Anne Barbat-Layani
Directrice générale de la FBF



Christian Lothion
Conseiller pour
la sécurité

LE COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE



Ermelina Debacq
Secrétaire générale
Chef de cabinet

Ressources Humaines
Ermelina Debacq

Financier
Sophie Denhaene

Informatique et organisation
Frédéric Guinet

Services généraux
Emilie Dessaux



Benoît de La Chapelle Bizot
Directeur général délégué

Banque d'investissement
et de marchés
Olivier Mittelette

Supervision bancaire et comptable
Bertrand Lussigny

Fiscalité
Blandine Leporcq

Juridique et conformité
Jérôme Pedrizzetti

Relations institutionnelles,
Europe et international -
Financements export
Benjamin Quatre



André-Guy Turoche
Directeur des affaires sociales

Relations sociales
Michèle Rossi

Observatoire et études
Béatrice Layan

Communication
Anne-Catherine Sename

Banque de détail et banque
à distance
Pierre Bocquet

Numérique, Systèmes
et moyens de paiement
Jérôme Raguénès

Relations institutionnelles France
Nicolas Bodilis Reguer

(1) Au 1^{er} mai 2018

Les grandes

JANVIER

02 Ouverture du site ciclade.fr pour rechercher les fonds non réclamés (Loi Eckert).

03 Lancement de la première obligation verte souveraine de la France.

26 La FBF organise une journée de formation pour la 4^{ème} promotion de l'association « Les Déterminés ».

FÉVRIER

06 Entrée en vigueur du nouveau dispositif de mobilité bancaire. La FBF met à disposition des entreprises et des particuliers 2 fiches « À propos » et 1 vidéo pédagogique.

08 Audition de la FBF au Sénat sur la compétitivité de la Place de Paris.

14 Parution du décret d'application du « droit à l'oubli » facilitant l'accès au crédit des personnes ayant été atteintes d'une maladie grave.

MARS

15 Mise en place de l'Agence française anticorruption créée par la loi Sapin 2.

21 Les banques françaises se félicitent de la nouvelle baisse des saisines de la Médiation du crédit aux entreprises : le nombre de dossiers a diminué de 85% depuis 2009.

23 Publication de l'ouvrage « Repères d'économie bancaire : les nouveaux défis du financement de l'économie » sous la coordination de la FBF.

27-31 Succès de la 3^{ème} édition de l'opération nationale « J'invite un banquier dans ma classe » à l'occasion de la European Money Week.

AVRIL

04 Mise en circulation du nouveau billet de 50 euros.

MAI

05 La FBE appelle les décideurs nationaux et européens à un calibrage approprié pour les mesures réglementaires en discussion au sein de l'UE (MREL, NSFR, FRTB, Bâle IV, résolution bancaire...).

10 La Commission européenne publie un examen à mi-parcours de sa stratégie pour un marché unique numérique.

16 La FBE demande à la Commission européenne de soutenir l'interdiction de la capture de données d'écran (« screen scraping ») dans le cadre de la DSP2.

23 La FBF et la China Banking Association signent un accord de coopération.

JUIN

01 Entrée en vigueur des dispositions de la loi Sapin 2 sur les obligations générales de prévention et de détection de faits de corruption ou de trafic d'influence, en France ou à l'étranger.

06 Les principales associations bancaires européennes publient les « Grands principes communs d'explication de refus de crédit pour les PME ».

09 Union des marchés de capitaux (UMC) : la FBF plaide pour une approche plus stratégique et suggère la mise en place d'un « comité des sages ».

23 Entrée en vigueur de l'ordonnance sur les comptes de paiement qui introduit de nouvelles obligations en matière d'accessibilité bancaire.

26 Entrée en vigueur de la 4^{ème} directive européenne anti-blanchiment et du règlement européen sur les informations accompagnant les transferts de fonds.

JUILLET

01 Ouverture du répertoire des représentants d'intérêts et publication des lignes directrices de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP).

03 Publication du rapport annuel du médiateur auprès de la FBF : « 2016, une année de transition ».

06 Les banques françaises se félicitent des résultats positifs du premier « Baromètre de la confiance des TPE envers leurs banques » à l'initiative de la Médiation du crédit aux entreprises et en collaboration avec Deloitte et In Extenso.

07 La FBF salue la mobilisation exceptionnelle des pouvoirs publics pour faire de Paris la première place financière de l'UE de l'après Brexit.

étapes 2017

13 La société STET publie le standard de l'API DSP2, dont les travaux lui ont été confiés par la profession bancaire.

▶ AOÛT

20 Transposition en droit national de la directive européenne sur les services de paiement DSP2.

▶ SEPTEMBRE

20 Marie-Anne Barbat-Layani, Directrice générale de la FBF, remet le prix RB Innovation 2017 à Ditto Bank.

▶ OCTOBRE

01 Le plafond de paiement sans contact passe de 20 à 30 euros.

03 La FBF soutient l'initiative « Medef Accélérateur d'Investissement », plateforme digitale mettant en relation des PME avec des fonds d'investissement.

05 L'Observatoire du financement des entreprises (OFE) publie un rapport sur le financement des entreprises et les nouveaux défis de la transformation numérique.

17 L'ANSSI lance la plateforme nationale cybermalveillance.gouv.fr.

17 La FBF publie un Memo sur l'emploi dans les banques. Le secteur bancaire est un des premiers employeurs du secteur privé en France.

23 Le Gouvernement lance le Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) avec une large consultation de tous les acteurs concernés.

▶ NOVEMBRE

16 Le paiement sans contact atteint le milliard de transactions en France et représente 40% des paiements de moins de 20€.

20 Adoption définitive de nouvelles règles de titrisation par l'UE dans le cadre de l'UMC.

21 Brexit : la FBF salue la décision du Conseil de l'Union européenne d'installer l'Autorité Bancaire Européenne (EBA) à Paris.

Lancement du virement instantané SEPA dans huit pays européens (Autriche, Estonie, Allemagne, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas et Espagne).

27 DSP2 : la FBF prend acte de l'adoption par la Commission européenne des normes techniques réglementaires (RTS) et se félicite du choix de la sécurité.

▶ DÉCEMBRE

01 La FBF et Revue Banque organisent un colloque sur le « financement de l'immatériel », sujet clé de la transformation numérique de l'économie.

05 L'UE publie une liste européenne des juridictions non coopératives en matière fiscale.

06 La Commission européenne présente une feuille de route pour approfondir l'Union économique et monétaire européenne à horizon 2025.

07 L'Observatoire des métiers de la banque publie la 1^{ère} étude sectorielle sur l'intelligence artificielle (IA).

07 Accord sur la finalisation du cadre de Bâle III qui conclut les réformes prudentielles mondiales post-crise.

11 A la veille du « One Planet Summit » de Paris, la FBF publie le document de référence « Banque & Climat » et appelle à la mise en place d'un « Green Supporting Factor ».

20 La FBF contribue aux travaux du PACTE avec un document de 17 propositions, remis aux parlementaires et au ministre de l'Economie et des Finances.

Glossaire

ABE (EBA en anglais) Autorité Bancaire Européenne

AES Autorités Européennes de Supervision

AEMF (ESMA en anglais) Autorité Européenne des Marchés Financiers

AFECEI Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement

API (Application Programming Interface), interface standardisée, ouverte et sécurisée

BEI Banque Européenne d'Investissement

BRRD2 Seconde directive sur la résolution bancaire

BSR Réforme structurelle des banques

CRD5 Capital Requirements Directive 5

CRR2 Capital Requirements Regulation 2

DSP2 Seconde Directive sur les Services de Paiement

EDIS Système européen de garantie des dépôts

EIOPA Autorité Européenne des Assurances et des Pensions professionnelles

EMIR Règlement European Market Infrastructure Regulation

EPC European Payments Council

ERPB European Retail Payments Board

FBE Fédération bancaire européenne

FEI Fonds Européen d'Investissement

FRTB Fundamental Review of the Trading Book

G-SIBs Global systemically important banks, banques systémiques

IFRS 9 Norme internationale sur les instruments financiers

NSFR (Net Stable Funding Ratio) ratio structurel de liquidité à long terme

MREL Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities, exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles prévue par la directive BRRD

PACTE Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises

RGPD Règlement général sur la protection des données

RTS Normes techniques réglementaires

UMC Union des Marchés de Capitaux

Présence de la FBF

La FBF représente la profession bancaire dans de nombreuses organisations nationales, européennes et internationales.



Elle est partenaire de plusieurs autorités, associations ou autres organismes français ou étrangers.



Document conçu et réalisé
par la direction
Stratégie, Communication, Adhérents
de la Fédération bancaire française

18, rue La Fayette
75440 Paris cedex 09
T. 01 48 00 52 52

fbf.fr

Achévé de rédiger en avril 2018
Achévé d'imprimer en mai 2018

Directrice de la publication :
Marie-Anne Barbat-Layani

Directrice déléguée de la publication :
Anne-Catherine Sename

Rédactrice en chef :
Aude de Montbron

Rédactrice :
Quitterie Connole-Borreau

Dépôt légal 2^e trimestre 2018
ISSN en cours d'attribution

Conception graphique et fabrication :
Allégories Créations

 @FBFFrance

